

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 JUIN 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit, le sept juin à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye, légalement convoqués conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Etaient Présents : M. Jacques LACOCHE, Maire.

M. MARIAIS Jean-Pierre, Mme LAUNAY Marie-Claire, Mme NÉLET Annie, M. LEROY Michel, Mme THOIREY Isabelle, Adjoints au Maire,

M. DESHAYES Patrick, Mme FERRAND Brigitte, Mme SAHLI Sophie, M. GILLET Danick, Mme CARREAU Claudie, M. RAVÉ Jean-Marie Conseillers Municipaux.

M. NÉLET Olivier donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre
Mme PAVÉ Mauricette donne pouvoir à Mme NÉLET Annie

Etaient Absents excusés : Mme PAVÉ Mauricette, M. NÉLET Olivier, Mme RALUY Sylvie.

Était Absent : M. BOISNARD Jean-Pierre, Mme LAMBRON Céline, M. BODSON Christian.

Assistait : Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

M. MARIAIS Jean-Pierre est élu Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 16 mai 2018 est approuvé par le Conseil Municipal.
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)



FINANCES

1. Location de droit d'occupation précaire terrain communal - convention (Délibération n°201806DL064)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de location de droit d'occupation précaire pour la parcelle située Route de la Chartre cadastrée ZN 15 et ZN 16 d'une superficie de 6 840 m² avec M. CHOPLIN Alain, pour fauchage et pâturage.

La présente convention est consentie moyennant une indemnité d'occupation de 100 € par an, payable à terme échu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention présentée ci-dessus avec M. CHOPLIN Alain demeurant « La Pointe » à Bessé sur Braye.

PERSONNEL

2. Fixation du nombre de représentants du personnel et institution ou non du paritarisme au sein du Comité Technique (Délibération n°201806DL065)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 23 mai 2018,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 53 agents, dont 21 hommes et 32 femmes, et justifie la création d'instances paritaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en ce qui concerne le Comité Technique,

- **Fixe**, à trois (3), le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- **Décide**, à l'unanimité, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la commune égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- **Décide**, à l'unanimité, le recueil, par le comité technique de l'avis des représentants de la commune.



3. Fixation du nombre de représentants du personnel et institution ou non du paritarisme au sein du Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail (Délibération n°201806DL066)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Vu le décret 83.603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au Travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 23 mai 2018,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 53 agents dont 21 hommes et 32 femmes, et justifie la création d'instances paritaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, en ce qui concerne le CHSCT,

- **Fixe**, à trois (3), le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- **Décide**, à l'unanimité, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la commune égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- **Décide**, à l'unanimité, le recueil, par le C.H.S.C.T, de l'avis des représentants de la commune.

4. Création d'un poste de Rédacteur au 1^{er} juillet 2018 (Délibération n°201806DL067)

Dans le cadre d'un recrutement qui fait suite à un départ en retraite, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2018.

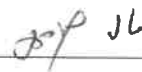
QUESTIONS DIVERSES

5. Contrat territoire Région 2020 du Perche Sarthois

M. le Maire expose aux membres présents que Le Payse du Perche Sarthois sera chef de file du Contrat Territoire Région 2020, sur décision des Communautés de communes du Gesnois Bilurien, de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille, mutualisant ainsi les moyens humains nécessaires à sa mise en œuvre.

Les Présidents des Communautés de communes ont estimé préférable d'évaluer les besoins locaux jusqu'à l'échéance du contrat, au 31 décembre 2020.

Pour cela, un recensement des opérations d'investissements à venir pour les communes pour la période 2018-2020 est à effectuer. Après analyse des besoins du terrain, le Perche Sarthois,



en concertation étroite avec les Communautés de communes, rédigera une stratégie de développement du territoire, axée sur des thématiques prioritaires d'actions à soutenir financièrement dans le Contrat Territoire Région 2020.

Tous les projets recensés ne sauront trouver financement dans le futur contrat. Les élus auront à arbitrer en fonction des enjeux prégnants de développement pour le territoire. En outre, après la signature du contrat, il reviendra à chaque commune de déposer un dossier de demande de subvention complet pour le projet qu'elle soumettra à tel ou tel champ d'intervention du contrat.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal d'inventorier les projets qu'il compte mettre en œuvre entre 2018 et 2020, afin de répondre au recensement des besoins à retourner au Pays du Perche Sarthois pour le 1^{er} juillet 2018.

6. Police de Sécurité du Quotidien (PSQ)

M. POMMEREUL, Policier de la commune s'est rendu à une réunion organisée le 29 mai dernier à Connerré, concernant la PSQ (Police de Sécurité du Quotidien).

Cette réunion était animée par le Lieutenant-Colonel DAUGÉRIAS.

Plusieurs points ont été abordés notamment la baisse de la délinquance. Deux points importants ressortent de l'analyse à savoir :

- Participation citoyenne
- Opération Tranquillité Vacances (OTV)

Les principaux objectifs de la Participation Citoyenne :

- Etablir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance
- Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

La mise en place de cette participation nécessite la signature d'un protocole entre le Maire, le Préfet et le Commandant de Groupement de la Gendarmerie ainsi que la mise en place d'un suivi de ce dispositif.

Avant tout, il faudra faire un état des lieux des différents quartiers pour identifier les problèmes.

Opération Tranquillité Vacances

Concernant les OTV, cette opération est déjà mise en place dans notre commune depuis plusieurs années.

Le Lieutenant-Colonel veut se servir des Polices Municipales dans la PSQ, considérant que la Police Municipale a un rôle à jouer, par sa bonne connaissance de la population et le terrain communal. Il souhaite mettre en place des patrouilles communes Gendarmerie/Police Municipale.



TABLEAU DES DELIBERATIONS

201806DL064	Location de droit d'occupation précaire terrain communal - convention
201806DL065	Fixation du nombre de représentants du personnel et institution ou non du paritarisme au sein du Comité Technique
201806DL066	Fixation du nombre de représentants du personnel et institution ou non du paritarisme au sein du Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail
201806DL067	Création d'un poste de REDACTEUR au 1 ^{er} juillet 2018

TABLEAU DES DECISIONS

16/05/2018	201805DC039	Etude diagnostique système assainissement collectif - prolongation de délai
17/05/2018	201805DC040	Aménagement voirie rue Emile Zola - Maîtrise d'œuvre - INFRASTRUCTURES
22/05/2018	201805DC041	Demande de subvention - restauration mur de soutènement 2ième terrasse du château de Courtanvaux
31/05/2018	201805DC042	Contrat maintenance - poste château + portable mairie - DELTA TECHNOLOGIE
31/05/2018	201805DC043	Mise à disposition de bouteilles de gaz - AIR LIQUIDE
04/06/2018	201806DC044	La restauration du mur de soutènement de la 2 ^{ème} terrasse du Château de Courtanvaux

Tableau récapitulatif des marchés de travaux, de fournitures et de services de 4 000 € à 200 000 € HT

TRAVAUX

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre HT retenue
	Néant				

FOURNITURES

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
	Néant				

SERVICES

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre HT retenue
	Néant				


001 JL

Tableau récapitulatif des marchés de travaux, de fournitures et de services supérieurs à 200 000 € HT
TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES

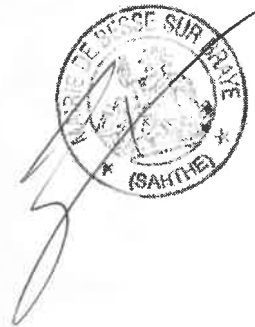
Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue/an
	Néant				

Séance levée à 20 heures 15

Secrétaire de séance,
M. MARTAIS Jean-Pierre



Le Maire
M. Jacques LACOCHE



NOM	Prénom	Fonction	Signature des Présents
LACOCHE	Jacques	Maire	
MARIAIS	Jean-Pierre	Adjoint au Maire	
LAUNAY	Marie-Claire	Adjointe au Maire	
NÉLET	Annie	Adjointe au Maire	
LEROY	Michel	Adjoint au Maire	
THOIREY	Isabelle	Adjointe au Maire	
RAVÉ	Jean-Marie	Conseiller	
CARREAU	Claudie	Conseillère	
GILLET	Danick	Conseiller	
DESHAYES	Patrick	Conseiller	
FERRAND	Brigitte	Conseillère	
SAHLI	Sophie	Conseillère	